

7. Les activités récréatives de transport

Nous avons regroupé sous cette appellation les activités et infrastructures de transport qui sont principalement utilisées à des fins touristiques et de loisirs. Il s'agit des réseaux cyclables, des véhicules hors route, soit la motoneige et le quad, des croisières-excursions et du nautisme.

7.1 Le réseau cyclable

Au Québec, l'utilisation du vélo connaît une popularité croissante depuis une vingtaine d'années. Au fil des ans, un réseau de voies cyclables a été créé. Il comprend diverses catégories d'aménagements cyclables en sites propres ou sur les routes.

Afin de promouvoir la sécurité à vélo, le ministère des Transports et la Société de l'assurance automobile du Québec ont élaboré une politique sur le vélo, qu'ils ont rendue publique en 1995. Celle-ci propose, entre autres, que les réseaux cyclables soient planifiés par les MRC lors de la révision de leurs schémas d'aménagement. La politique favorise également la prise en compte des besoins des cyclistes par le Ministère lorsqu'il fait des travaux sur le réseau routier, comme l'asphaltage des accotements de certains tronçons de route.



En ce qui concerne la sécurité, les cyclistes sont soumis aux mêmes règles que les conducteurs de véhicules motorisés pour ce qui est de la circulation et du respect de la signalisation. Sur tout le réseau du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour la période 1993-1998, le nombre moyen de victimes par année a été de 114,³⁹ ce qui représente une diminution de près de 20 p. 100 par rapport à la moyenne annuelle de 1990 à 1992. En 1998, le nombre de victimes était de 108. Les policiers ont estimé que le comportement fautif des cyclistes était responsable de 60 p. 100 des accidents.

39. SAAQ. *Dossier statistique, Bilan 1998, Accidents, parc automobile, permis de conduire*, mai 1998, p. 84.

La Route verte est un projet de réseau cyclable continu qui traversera le Québec, reliant plus de 200 municipalités. Ce projet, qui s'inscrit dans la politique de développement touristique durable, nécessite la participation active du milieu. Sa réalisation génère des retombées économiques importantes, tant par l'aménagement du réseau que par les dépenses de ses utilisateurs.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le réseau qui fait partie de la Route verte sera d'une longueur de 408 kilomètres. La réalisation d'une partie de ce tracé, la Véloroute des bleuets qui ceinture le lac Saint-Jean, sera complétée au printemps 2000. Celle-ci sera d'une longueur de 256 kilomètres, répartis comme suit : 129 kilomètres de bandes cyclables, 66 kilomètres de chaussées désignées et 61 kilomètres de pistes cyclables.

Pour compléter l'ensemble des aménagements de la Route verte au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il reste 148 kilomètres à réaliser, pour lesquels 3,5 millions de dollars seront nécessaires. Il s'agit d'établir un lien cyclable de la Véloroute des bleuets vers Jonquière et Chicoutimi, et de là vers la Côte-Nord.

Par ailleurs, il existe déjà des aménagements cyclables dans quelques municipalités. Le réseau de la municipalité de Jonquière, d'une longueur de 22 kilomètres, est relié à celui de Chicoutimi qui en a 20. Le Parc de la Pointe-Taillon compte 31 kilomètres, Saint-Félicien 8 et La Baie 6.

Le réseau cyclable au Saguenay–Lac-Saint-Jean est surtout développé en fonction des activités touristiques et de loisirs, afin qu'il contribue à améliorer le produit touristique régional. L'utilisation du vélo comme véhicule de transport devrait également être encouragée par divers moyens, comme l'aménagement de parcs de stationnement sécuritaires.

Tous les utilisateurs de la route (piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés) doivent pouvoir se déplacer sans danger, d'où l'importance de mieux faire connaître les règlements de la circulation et d'appliquer avec plus de rigueur le Code de la sécurité routière.

Une attention particulière devra également être accordée à la planification des futures voies cyclables qui traverseront ou longeront le réseau routier supérieur, afin que leur aménagement soit sécuritaire pour tous les usagers de la route, et en particulier pour les cyclistes.

7.2 Les véhicules hors route

Les véhicules hors route circulent en dehors des chemins publics. Bien qu'il existe plusieurs types de ces véhicules, c'est la motoneige et le quad qui ont été retenus pour le diagnostic sur les transports, en raison de leur nombre.

La motoneige a connu une popularité considérable au Québec dès le début des années 60. Sans encadrement, les motoneigistes ont envahi rapidement les terres privées causant souvent des torts à la propriété privée et à l'environnement. Les motoneigistes ne tardèrent pas à se regrouper dans des clubs afin d'encadrer la pratique de leur sport. Depuis 1974, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) regroupe tous les clubs de motoneigistes existants.

Au début des années 80, les véhicules à trois ou quatre roues ont connu une popularité comparable à celle de la motoneige au début des années 60. Aujourd'hui, il existe un regroupement des clubs d'utilisateurs de véhicules tout terrain, la Fédération des clubs de quad.

En 1996, le Québec adopte la Loi sur l'utilisation des véhicules hors route, qui encadre la pratique de la motoneige et du quad. Les objectifs de la Loi sont l'amélioration de la sécurité des utilisateurs, la protection de l'environnement, le maintien de la paix publique, le respect de la propriété privée ainsi que le développement harmonieux de la pratique récréative.

Le ministère des Transports a la responsabilité de la réglementation relative aux véhicules hors route et la SAAQ, celle de leur immatriculation. Depuis le 10 novembre 1999, c'est le Secrétariat au loisir et au sport, rattaché au ministère de la Santé et des Services sociaux, qui a la responsabilité des programmes publics d'assistance financière qui visent à favoriser l'appartenance à un club et l'aménagement de sentiers réservés.

La pratique de la motoneige, une activité prospère

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la pratique de la motoneige est plus développée que dans l'ensemble du Québec. Une étude publiée en 1996 par Zins, Beauchesne et associés⁴⁰ classe la région en première place parmi les régions visitées par les

40. ZINS, BEAUCHESNE et associés. *Évaluation des impacts économiques directs de la pratique touristique de la motoneige au Québec*, 6 tomes, 1997.

membres de la FCMQ et en troisième pour l'attrait auprès des membres nord-américains.

En 1997-1998, il y avait, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, plus de 22 000 motoneiges enregistrées à la SAAQ, ce qui représente 14 p. 100 des motoneigistes du Québec. On compte dans la région plus de 77 motoneiges par tranche de 1000 habitants, ce qui est 3,5 fois plus que la moyenne québécoise. Le marché ne semble pourtant pas saturé, puisque le nombre de véhicules immatriculés chaque année a augmenté de 11 p. 100 de 1993 à 1997. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 3000 kilomètres de sentiers, soit plus de 9 p. 100 des kilomètres de sentiers de tout le Québec. En 1999, il existait douze clubs regroupant environ 13 000 membres, soit près de 12 p. 100 des membres de clubs de la province.

La pratique du quad, une activité qui se développe

Bien que ce ne soit pas le cas au Saguenay–Lac-Saint-Jean, on constate qu'au Québec, depuis 1996, la popularité du quad dépasse celle de la motoneige. Une étude sur la pratique du quad effectuée par de la firme Pluram⁴¹ classe le Saguenay–Lac-Saint-Jean au premier rang des régions offrant un bon potentiel d'attraction auprès des excursionnistes et des touristes. Le quad est une activité qui se pratique toute l'année. Pour l'aménagement de sentiers réservés à cet usage, les difficultés rencontrées par les clubs ont trait principalement à l'obtention des droits de passage.

De nombreux véhicules ne sont pas immatriculés et échappent par conséquent aux statistiques. On sait toutefois que la région comptait, durant la saison 1997-1998, plus de 16 000 quads immatriculés, soit 10 p. 100 de tous les quads immatriculés au Québec. Ce nombre représente 57 quads par 1000 habitants. Il y a, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1200 kilomètres de sentiers, soit 8,6 p. 100 des kilomètres de sentiers de tout le Québec. Il existe huit clubs, qui comptent 565 membres, soit 3,3 p. 100 des membres de clubs de quad du Québec.

41. PLURAM. *Étude sur le développement et la commercialisation touristique du quad au Québec*, 1997.

La sécurité à motoneige et en quad

De 1993 à 1995, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, on compte en moyenne chaque année quatre motoneiges impliquées dans des accidents mortels, 16 avec blessés graves, 31 avec blessés légers⁴². Selon les données de la SAAQ⁴³, le nombre moyen de victimes par année de 1993 à 1995 est de 45, et il est de 48 de 1996 à 1998.

Une analyse du Bureau du coroner⁴⁴ sur la répartition des décès selon le lieu de l'accident au Québec, pour les saisons de 1992-1993 à 1997-1998, indique que, pour 37 p. 100 des victimes, le lieu de l'accident était un sentier, pour 32 p. 100, une voie publique et pour 19 p. 100, un plan d'eau.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 125 accidents de motoneige avec dommages corporels sont survenus au cours des années 1993 à 1995. L'analyse des données du Ministère révèle que 48 de ces accidents impliquaient une motoneige et un véhicule moteur en mouvement autre qu'une motoneige, et 50 une motoneige seule. Dans le cas des 27 autres accidents, 54 motoneiges étaient impliquées dans un accident avec deux motoneiges, pour un total de 152 motoneiges.

Il n'y a pas de données régionales sur les accidents de quads, mais, selon les données de la SAAQ,⁴⁵ le nombre de véhicules impliqués dans des accidents pour l'ensemble du Québec serait passé d'une moyenne annuelle de 265 pour les années 1993 à 1995 à 226 pour les années 1995 à 1998. Toujours pour l'ensemble du Québec, mais selon un rapport du Bureau du coroner (1999-08-26), pour les années 1992 à 1998, le nombre annuel moyen de personnes décédées dans un accident impliquant un véhicule tout terrain se situe à près de 18. Les causes de ces accidents étaient la perte de contrôle dans 72 p. 100 des cas et la collision avec un autre véhicule moteur dans 27 p. 100 des cas.

42. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Diagnostic de sécurité routière*.

43. SAAQ. *Dossier statistique, Bilan 1998, Accidents, parc automobile, permis de conduire*, mai 1998, p. 84.

44. Bureau du coroner. *Analyse descriptive des accidents de motoneige, Saison 1986-87 à 1997-98, Dossier statistique, Service à la clientèle et analyse*, janvier 1998, p.19.

45. SAAQ. *Dossier statistique, Bilan 1998, Accidents, parc automobile, permis de conduire*, mai 1998, p. 41.

La circulation dans les emprises de routes cause de nombreux problèmes de sécurité routière : aveuglement, collisions, etc. De plus, la pénétration des sentiers à l'intérieur des agglomérations, bien qu'elle soit parfois nécessaire pour le ravitaillement des motoneigistes, dérange les résidents et est souvent dangereuse. Les municipalités subissent des pressions des commerçants pour que soient autorisés de tels tracés, qui amènent une clientèle appréciable vers leurs établissements.

Il y a au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 124 intersections de pistes de motoneiges avec le réseau routier, dont quatre sur des routes nationales à quatre voies. On y compte aussi deux passages sur des ponts ainsi que deux passages de plus de 500 mètres dans des emprises routières.

Compte tenu de l'importance économique que revêt l'utilisation des véhicules hors route au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il importe de préserver les aménagements réservés à cette activité, et même d'en favoriser le développement, tout en veillant à la sécurité et à la préservation de la qualité de vie de la population.

7.3 Les croisières-excursions et le nautisme

Le transport maritime des personnes est relativement peu développé dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et se limite à peu près aux croisières-excursions et aux activités nautiques.

Le fleuve Saint-Laurent et le Saguenay possèdent un potentiel extraordinaire, mais peu exploité, pour les croisières internationales et nationales. Toutefois, les croisières locales constituent une activité importante durant la saison estivale, qui est très prometteuse sur le plan économique.

La région est desservie par cinq entreprises de croisières, lesquelles ont une capacité d'embarquement correspondant à près de 8 p. 100 de toute l'industrie des croisières-excursions du Québec. En 1997, ces entreprises ont offert des croisières sur le Saguenay à partir de Chicoutimi, La Baie, Sainte-Rose-du-Nord, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, ainsi que sur le lac Saint-Jean à partir d'Alma et de Roberval. Ces entreprises exploitent cinq navires de croisières, d'une capacité variant de 49 à 400 passagers. Les croisières sont de courte durée et ont comme itinéraire les principaux points d'intérêt qu'on trouve le long du Saguenay et autour du lac Saint-Jean.

En ce qui a trait au nautisme, pour l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, on dénombre 22 marinas comportant en tout 1174 places, dont 307 pour les visiteurs. À l'exception du Club nautique de Roberval, le nombre de places disponibles pour les visiteurs est relativement faible (16 p. 100) et le taux d'occupation de l'ensemble des marinas est élevé. Cette situation, bien que moins préoccupante que dans le reste du Québec, constitue le principal obstacle au développement de cette activité économique.

En ce qui a trait aux activités récréotouristiques liées au nautisme et aux croisières-excursions, le Ministère doit être sensible à l'impact que ses interventions sur le réseau routier peuvent avoir pour leur développement. Le maintien d'un tirant d'air acceptable lors de la construction d'un pont, le maintien des accès pendant la reconstruction d'une route ainsi qu'une signalisation routière adéquate peuvent constituer des mesures positives pour ces activités récréotouristiques.

Les différentes réformes entreprises par le gouvernement fédéral en matière de dévolution des infrastructures auront pour effet d'accroître la contribution des usagers et des autres ordres de gouvernement, particulièrement celle des gouvernements municipaux. Dans cette perspective, la mobilisation de la population et des agents de développement économique sera une condition essentielle au maintien et au développement des activités récréotouristiques liées au nautisme et aux croisières-excursions. Par ailleurs, les mesures qu'entend mettre en place le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent pour assurer la protection de la ressource et la bonne gestion des excursions d'observation des mammifères marins auront d'importantes répercussions sur ces activités. Selon les représentants de l'industrie, la croissance de ce secteur économique est maintenant tributaire de la conception de nouveaux produits, de la diversification des croisières et de leur contenu, ainsi que de l'augmentation du tourisme étranger.

7.4 Les perspectives

Pour ce qui est de la pratique du vélo, de la motoneige et du quad, il est à prévoir pour les prochaines années une augmentation de la demande et de l'offre de produits et services récréotouristiques. La pratique du quad, en particulier, pourrait connaître un important essor. En ce qui concerne les croisières-excursions, la croissance de ce secteur dépendra de la capacité d'attirer une nouvelle clientèle et de créer de nouveaux produits. Pour ce qui est du nautisme, le nombre peu élevé de places dans les marinas pourrait constituer un obstacle au développement de cette activité.

